

DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

ARRÊTE DU MAIRE

OBJET Numérotation du programme immobilier formant le lot H3 de la ZAC Campus Grand Parc, à Villejuif (Val-de-Marne), sur la parcelle cadastrée section AD numéro 214 : **2 RUE DE VERDUN ET 125, AVENUE PAUL VAILLANT-COUTURIER**

LE MAIRE DE VILLEJUIF,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le plan annexé ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 11 août 1923, décidant d'attribuer le nom de "rue de Verdun" à l'ancienne "Route de Chevilly à Bicêtre" à Villejuif ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 14 octobre 1937, décidant d'attribuer le nom d'"avenue Paul Vaillant-Couturier" à l'ancienne "avenue des Écoles" à Villejuif ;

Vu le permis de construire n°094.076.23W1043 accordé à la SCI Villejuif Allende pour la réalisation d'un ensemble immobilier de 8 logements en accession et un local d'activités, formant le lot H3 de la ZAC Campus Grand Parc, à Villejuif ;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la numérotation de ce nouvel ensemble immobilier ;

CONSIDÉRANT la numérotation déjà existante ;

ARRETE :

ARTICLE 1 : La numérotation de l'ensemble immobilier formant l'ilot H3 de la ZAC Campus Grand Parc, à Villejuif (Val-de-Marne), sera la suivante :

Accès principal 8 logements	2 RUE DE VERDUN
Accès local activités	125, AVENUE PAUL VAILLANT-COUTURIER

ARTICLE 2 : Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- ♦ Direction Départementale des Finances Publiques du Val-de-Marne (DDFip)
- ♦ Centre des Finances Publiques Service de la gestion comptable d'Ivry-sur-Seine
- ♦ Service des Impôts des Particuliers (SIP) de Villejuif
- ♦ Service du cadastre de Créteil
- ♦ Circonscription départementale d'action sanitaire & sociale
- ♦ Centre local de tri de la Poste de Villejuif
- ♦ L'Eau d'Ile-de-France
- ♦ Orange
- ♦ ENEDIS et ENGIE
- ♦ Caserne des pompiers de Villejuif
- ♦ Direction Générale de la Gendarmerie Nationale (DGGN)
- ♦ Commissariats de Cachan et de Villejuif
- ♦ Institut national de la statistique et des études économiques Ile-de-France.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, sis 43, rue du Général de Gaulle 77008 MELUN cedex, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie, transmis à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne, et affiché.

Fait et arrêté en mairie, à Villejuif, le **7 AOÛT 2025**

Pour le Maire, par délégation

Anne-Gaëlle LEYDIER

Première Adjointe au Maire

Chargée de l'Aménagement Urbain et Ville de demain,

Et de la Participation Citoyenne

OBJET

Numérotation du programme immobilier formant le lot H3 de la ZAC Campus Grand Parc, à Villejuif (Val-de-Marne), sur la parcelle cadastrée section AD numéro 214 : **2 RUE DE VERDUN ET 125, AVENUE PAUL VAILLANT-COUTURIER**

FR
OM

ATELIER MARTEL

ECHELLE
1/200

PLAN DE MASSE DES CONSTRUCTIONS PROJETÉES

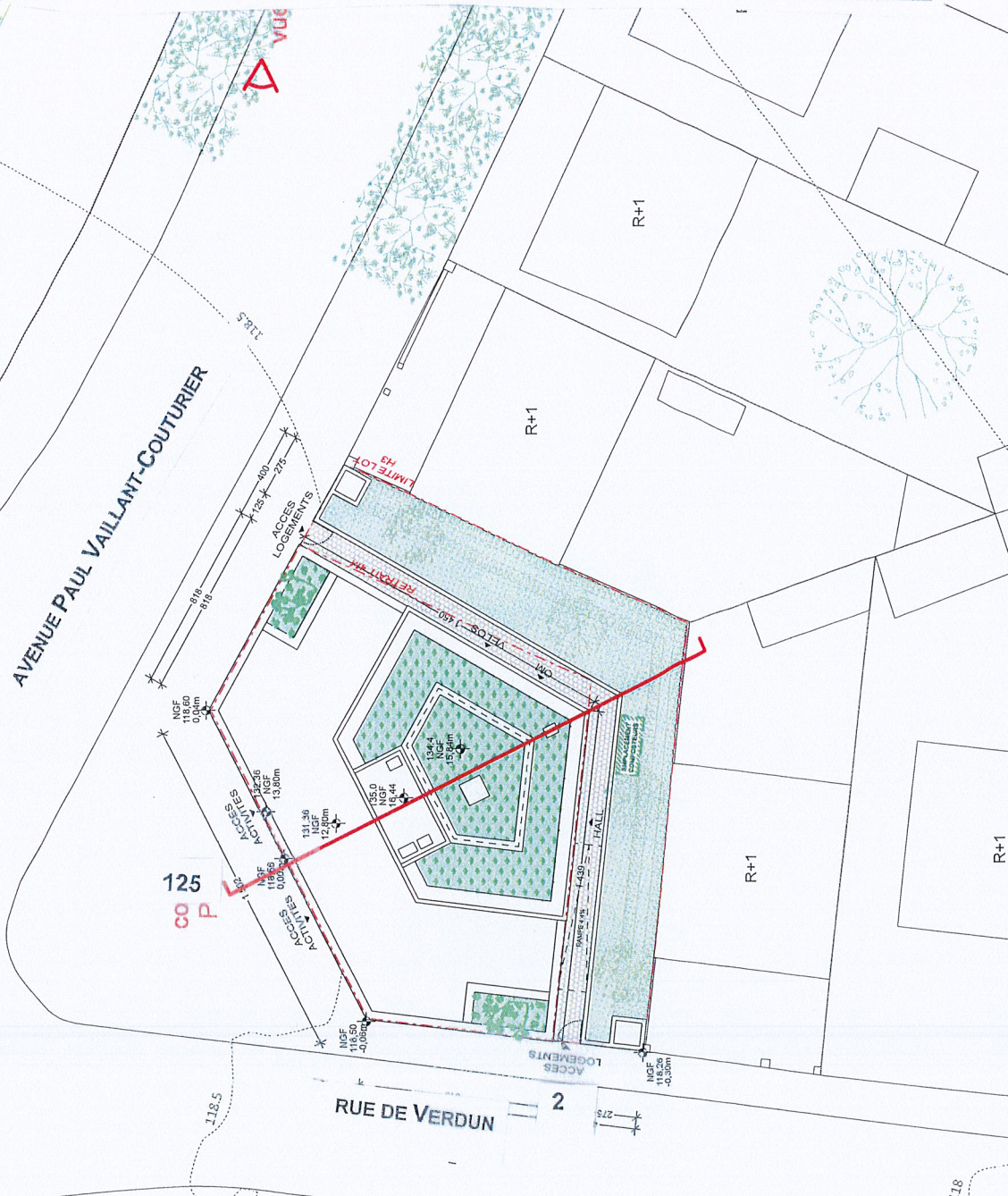
INDICE
N°
PC2b

DATE
23/06/2023

PHASE
PC

SCI VILLEJUIF ALLENDE
Logements en accession
Villejuif, LOT H3 - rue de Verdun / av Paul Vaillant Couturier
architectes : ATELIER MARTEL & FROM
ing. structure : KAREN
ing. enér/thermique/fluides : LANDACT
ing. acoustique : SENOVA & OASIS
AIR CONTROL

MAÎTRE D'OUVRAGE
PROGRAMME
SITUATION
MAÎTRISE D'OEUVRE



Commune :
VILLEJUIF

Échelle d'origine : 1/500
Échelle d'édition : 1/1000

Coordonnées en p
©2022 Direction G
Publiques

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

ID : 094-219400769-20250807-AR_592_2025-AR

Fonciers
CADASTRE Centre des Finances
Publiques 94037
94037 CRETEIL CEDEX
tél. 01 43 99 36 36 -fax
sdif.creteil@dgflp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

Numérotation du programme immobilier formant le lot H3 de la ZAC Campus Grand Parc, à Villejuif (Val-de-Marne), sur la parcelle cadastrée section AD numéro 214 : **2 RUE DE VERDUN ET 125, AVENUE PAUL VAILLANT-COUTURIER**

